



**Le SCOT du Grand Clermont
une chance pour notre avenir**

**Dossier de Presse
Avril 2010**



**le Grand Clermont
phénomène actif**

Le SCOT du Grand Clermont fait l'unanimité !

« Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) doit d'abord nous permettre d'améliorer le quotidien de 404 000 habitants du Grand Clermont et viser un développement harmonieux, en cohérence avec un environnement de très grande qualité. Il constitue aussi une occasion en or pour définir ensemble, urbains et ruraux rassemblés, une ambition pour la métropole régionale.

La concertation a été au cœur de notre méthode de travail. Nous avons beaucoup écouté, élus et citoyens, notamment lors des réunions publiques de 2009.

C'est sans doute pour cela que le SCOT a été arrêté, ce mercredi 31 mars, par un vote unanime de l'Assemblée délibérante du syndicat mixte du Grand Clermont.

L'ambition qui se dégage du SCOT est de permettre au Grand Clermont de se démarquer dans le concert des métropoles de 300 000 à 600 000 habitants et de maintenir son rôle de locomotive au service de toute l'Auvergne. Il lui faut pour cela relever le défi démographique et viser l'accueil de 50 000 habitants d'ici 2025. L'objectif n'est pas utopique au regard des résultats du dernier recensement de la population qui encouragent à poursuivre et amplifier l'attractivité de la métropole régionale.

Pour autant, cette croissance ne doit pas s'opérer à n'importe quel prix. La crise économique conduit à réinterroger les pratiques et les choix politiques. Elle nous invite à retrouver des formes de régulation et un système économique et social plus juste. Sur un plan écologique, les choses sont claires. Il nous faut trouver d'ici 30 ans, et même avant, des solutions face au changement climatique et à l'épuisement des ressources fossiles. Devant tant d'enjeux, nous avons décidé de réussir le challenge d'un Grand Clermont plus juste, plus économe, plus innovant et plus ouvert sur l'extérieur. La tâche est immense, mais nos efforts, j'en suis persuadé, ne seront pas vains.

Prochaine étape de la démarche SCOT : la consultation des partenaires et une enquête publique en septembre.

**Dominique ADENOT,
Président du Grand Clermont**

Sommaire

La démarche SCOT : <i>Tout un territoire mobilisé pour son avenir</i>	(Pages 4 - 7)
Le diagnostic SCOT : <i>Une photographie partagée</i>	(Pages 8 - 10)
Le PADD et le DOG : <i>La recherche d'une métropole intense et d'excellence</i>	(Pages 11 - 16)
Le Grand Clermont Phénomène actif : <i>Les Volcaniens relèvent le défi</i>	(Pages 17 - 18)
Le syndicat mixte du Grand Clermont : <i>Une naissance et un projet commun</i>	(Pages 19 - 20)

Contact Presse :
Vanessa LUCIANI
Tel : 04 73 70-67-65
Tel : 06 27 51 13 03
direction@legrandclermont.fr

La démarche SCOT : tout un territoire mobilisé pour son avenir

Document d'urbanisme et de planification spatiale, le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) définit le développement et l'aménagement du Grand Clermont pour les 15 ans à venir. C'est l'ensemble des acteurs vivant sur son sol qui œuvre actuellement à son élaboration.

1. Le SCOT, pour quoi ?

Instauré par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de décembre 2000 qui a profondément modifié le droit au logement et à l'urbanisme en France, le SCOT fixe les orientations des diverses politiques publiques. Ce sont actuellement près de 400 SCOT, approuvés ou en voie de l'être, qui dessinent la France de demain.

Le SCOT : un véritable projet de territoire

Le SCOT initie une **démarche de projet collectif pour le Grand Clermont** englobant l'ensemble des problématiques de l'aménagement du territoire. Il contribue à l'harmonisation des projets en cours et à venir, dans une **stratégie de développement durable** prenant en compte les besoins immédiats mais aussi futurs.

Le SCOT détermine les grands équilibres entre habitat, déplacement, activités économiques, environnement... Il peut par exemple subordonner la construction de quartiers nouveaux à une desserte en transport collectif.

C'est au SCOT que revient la mission de trouver une unité entre des intérêts locaux variés et parfois divergents et de favoriser les complémentarités à l'intérieur d'un espace de vie ouvert aux échanges.

L'environnement au cœur des préoccupations

Intégrant les préoccupations environnementales, le SCOT définit les zones à protéger, sans proposer de carte de destination générale des sols, à la différence de son prédécesseur, le schéma directeur. Il est assorti d'une évaluation environnementale qui permet de mesurer l'impact du projet sur l'environnement et de prévoir des mesures compensatoires.

Les documents d'urbanisme locaux (PLU, carte communale) et les documents plus sectoriels (plan de déplacement urbain, plan local de l'habitat, schéma de développement commercial) déjà existants, doivent se conformer au SCOT, d'où son caractère rétroactif.

Lui-même doit être compatible avec des règles supra-locales (programmes d'équipements de l'Etat ou des collectivités territoriales, chartes de parcs naturels régionaux...).

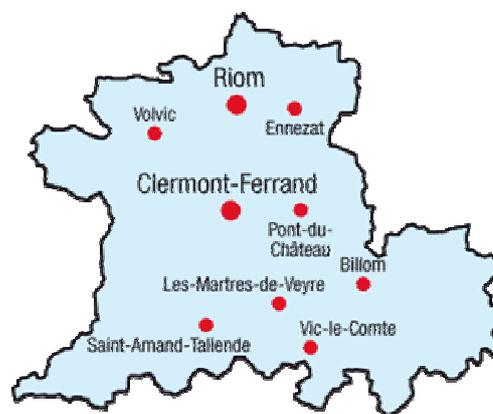
C'est le Syndicat mixte du Grand Clermont qui est chargé depuis 2006 de l'élaboration du SCOT. Il est assisté de l'agence d'urbanisme « Clermont métropole ». L'Etat, le département, la région et plus largement les acteurs publics ont été largement associés à cette démarche. Une concertation avec les habitants a complété cette mobilisation générale.

2. Le SCOT pour qui ?

Le Pays du Grand Clermont englobe 108 communes, comprenant 10 intercommunalités. Il concerne environ 404 000 habitants (près de 66 % de la population du Puy-de-Dôme) répartis sur 1 330 km².

Les 10 Communautés de Communes :

Clermont Communauté,
 Riom Communauté,
 C.C Volvic-Sources et Volcans,
 C.C de la Limagne d'Ennezat,
 C.C des Cheires,
 C.C de la Vallée du Jauron,
 C.C de Mur es Allier,
 C.C de Billom St Dier,
 C.C Gergovie Val D'Allier,
 C.C Allier Comté,



auxquelles viennent s'ajouter les communes d'Authezat, Malintrat, Les Martres d'Artières.

Le Grand Clermont en chiffres

- 404 000 habitants sur 108 communes
- 133 173 ha dont 80 % d'espaces naturels et agricoles
- 170 000 salariés soit 40 % des actifs auvergnats
- 3 pôles de compétitivité : ViaMéca, Céréales Vallée et Innoviandes
- 4 leaders mondiaux : Michelin, Limagrain, Volvic, MSD Chibret
- 34. 500 étudiants, dont 4 500 étudiants étrangers
- 2 universités et 6 grandes écoles
- 1^{ère} fondation universitaire de France
- 1^{er} centre INRA de province
- un revenu des ménages supérieur de 1 000 € à la moyenne nationale

Vu dans la presse !

- 1^{ère} scène rock de France
- Capitale mondiale de la recherche agronomique

Le Grand Clermont : une métropole régionale aux ambitions européennes

500 000 habitants, c'est le seuil à partir duquel une agglomération peut prétendre à une envergure nationale, voire internationale...

Pour entrer dans le cercle des métropoles qui comptent en France comme en Europe, pour émerger au-delà du niveau régional, le Grand Clermont doit impulser une dynamique de développement à son territoire. **Le déclin ou l'essor du Grand Clermont se joue ici et maintenant.**

Avec le SCOT, le Grand Clermont veut se doter des outils et des aménagements indispensables à son rayonnement.

3. Le SCOT comment ?

Un SCOT est constitué formellement de trois documents :

- un rapport de présentation qui expose le diagnostic, l'état initial de l'environnement, les incidences du projet sur l'environnement et la justification des choix retenus
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet politique à 15 ans
- un Document d'Orientations Générales (DOG) qui définit les préconisations réglementaires d'organisation, de développement et de protection du territoire. C'est ce document qui est opposable aux autres documents réglementaires.

La démarche a commencé en 2006, année durant laquelle les élus du Grand Clermont se sont attachés à analyser les succès et les erreurs du passé et à se familiariser avec la démarche du SCOT. Cela s'est traduit par :

- une enquête qualitative sur les ressentis et les attentes des acteurs : 166 élus, 8 partenaires et le Conseil de développement ont témoigné ;
- un bilan du schéma directeur de 1995 (étude sur l'« évolution de l'urbanisation entre 1995 et 2005 »)
- un voyage d'études à Chambéry

Un bilan mitigé du Schéma directeur

La maîtrise de l'étalement urbain visée par le schéma directeur au travers de ses préconisations s'est révélée incomplète. Les phénomènes d'urbanisation et d'évolution des espaces naturels et agricoles observés révèlent ainsi 3 dynamiques de territoire :

- les zones où le renouvellement urbain a été privilégié avec des extensions limitées (Clermont-Ferrand, Chamalières)
- les zones à développement urbain modéré, en prolongement du bâti existant (villes et bourgs du Grand Clermont)
- les zones où le développement urbain est disproportionné, sous forme de tâches d'huile ou de mitage (espaces classés « rural fragile et agricole » dans le schéma directeur de 95, les zones commerciales et industrielles).

Entre 1995 et 2005, ce sont 1800 hectares d'espaces naturels qui ont été consommés au profit de l'urbanisation. Sur plus de 2500 nouveaux logements par an, c'est la maison individuelle qui s'avère le mode d'habitation privilégié.

L'élaboration du diagnostic s'est déroulée en 2007, en s'appuyant sur :

- 25 livrets diagnostic rédigés dans le cadre de 14 ateliers thématiques
- 3 commissions qui ont réuni plus de 400 élus, techniciens et membres d'associations pour identifier collectivement les enjeux du Grand Clermont
- une méthode d'animation originale (jeu de cartes) pour faciliter les débats et identifier collectivement les enjeux du territoire

Pour faire un SCoT, il faut :



2008 et 2009 ont été consacrées à l'élaboration du PADD, du DOG et à l'évaluation environnementale, un immense travail s'est déroulé en plusieurs étapes :

- 5 séminaires d'élus animés par un prospectiviste pour identifier l'ambition des élus pour le Grand Clermont, les leviers de développement, les changements de pratique à opérer et les résultats attendus
- environ 70 réunions thématiques
- un voyage d'études à Rennes,
- la rédaction d'un premier PADD, puis d'un second, quand la crise est survenue (début 2009)
- une étude d'impact des quatre grands projets d'infrastructure sur le développement urbain et une modélisation pour vérifier la pertinence de certains projets d'infrastructures sur le développement urbain
- la mesure des impacts du projet sur l'environnement
- une expertise juridique

4. Le SCOT pour quand ?

Le SCOT a été arrêté ce mercredi 31 mars par un vote unanime de l'Assemblée délibérante du syndicat mixte du Grand Clermont. Il doit maintenant faire l'objet d'une consultation des partenaires (Etat, EPCI, Chambres consulaires, Chambre d'agriculture, PNR...) et d'une enquête publique qui s'ouvrira en septembre 2010. Son approbation est prévue en décembre 2010. Il deviendra opposable 2 mois après son approbation.

Le diagnostic du SCOT : une photographie partagée

Première étape d'élaboration du SCOT, le diagnostic du Grand Clermont a été entériné le 9 février 2008. Photographie du territoire visant à faire ressortir ses forces et ses faiblesses, il s'est focalisé sur trois angles : l'économie, le social et l'environnement.

Fruit de la concertation de plus de 400 élus, techniciens ou membres associatifs, il a permis de définir de façon collégiale les enjeux et les défis du Grand Clermont.

1. Les principaux enseignements du diagnostic

L'avenir du Grand Clermont dépend de sa capacité à relever le **défi de son attractivité et du renouvellement de sa population**. A ce défi démographique majeur vient s'ajouter la nécessité d'un déploiement économique soutenu. Souffrant d'un déficit d'image, son rayonnement culturel et touristique doit être amélioré.

Les atouts du territoire sont néanmoins nombreux et le Grand Clermont doit affirmer haut et fort son identité, tout en optant pour un modèle de développement original et innovant.

Les atouts du Grand Clermont :

- Une métropole régionale qui assume son rôle de locomotive

- le Grand Clermont dispose des **moyens et des infrastructures** (administratives, commerciales et culturelles) nécessaires au dynamisme du territoire.
- la productivité de ses entreprises, ses **filières économiques d'excellence** à fort potentiel et son **pôle universitaire** d'enseignement supérieur et de recherche, lui confèrent un rôle moteur et lui permettent d'assumer pleinement son rôle de capitale régionale.
- le rôle prépondérant de l'agriculture dans l'économie locale contribue à maintenir le haut niveau de performance et d'innovation de la **filière agroalimentaire** régionale.
- avec une croix autoroutière achevée, une plateforme aéroportuaire et un accès très haut débit émergent (Clermont communauté est desservi depuis peu), le désenclavement physique et numérique du Grand Clermont a été significatif dans la dernière décennie.

- Un territoire reconnu pour sa qualité de vie

- doté d'un **patrimoine naturel et historique** riche et de qualité, le Grand Clermont présente une qualité de vie évidente à bien des niveaux : environnement préservé, équilibre entre espaces urbains et ruraux, offre culturelle et sportive variée ; autant de facteurs contribuant au bien vivre de ses habitants.
- le marché immobilier du Grand Clermont, **plus accessible que dans les métropoles de taille équivalente**, sa relative fluidité et sa capacité à préserver une mixité sociale et générationnelle, maintiennent une solidarité et une cohésion sociale sur le territoire appréciables.

Les signes de fragilité du Grand Clermont :

- Une démographie préoccupante

- la cohésion sociale du territoire clermontois est remise en cause par le **vieillessement préoccupant de la population et le déficit de la tranche d'âge des 25-35 ans**. Si la capitale universitaire compte un grand nombre d'étudiants, elle ne parvient pas à les retenir. **L'érosion massive des jeunes actifs** pourrait ainsi altérer le dynamisme économique et démographique du territoire.

- Des secteurs économiques et sociaux ralentis

- **un secteur tertiaire en progression insuffisante :**
Les entreprises font appel à des prestataires de services hors de l'Auvergne ; quant à la demande spécifique des jeunes ménages, elle ne trouve pas de réponse adaptée à leurs besoins.
- **l'enclavement ferroviaire du territoire**, sans connexion au réseau TGV, avec des liaisons avec Paris et Lyon peu performantes, l'isole des autres métropoles.
- **un marché immobilier générateur de tensions sociales** au regard d'un espace urbain clermontois à faible densité et d'un étalement spatial disparate, sans cohérence de l'habitat ni pertinence foncière. L'inflation du prix de l'immobilier contraint les plus modestes à s'éloigner du centre et renforce ainsi les inégalités entre communes ou quartiers.
- **un espace urbain en contradiction avec l'environnement :**
Les distances entre domicile et lieu de travail engendrent un **usage massif des grandes voies routières** entre Clermont et les communautés alentours, soit 90 % de la pollution primaire.
La pollution de l'air, favorisée par sa topographie en cuvette et la circulation routière, met en danger la biodiversité des espaces naturels. De plus, l'absence d'intégration du paysage dans les nouvelles zones construites dénature les espaces verts et appauvrit l'architecture régionale.

Malgré des atouts économiques, culturels, et environnementaux avérés, le Grand Clermont doit redoubler d'efforts avant de pouvoir se positionner comme terre d'accueil et destination touristique évidentes à l'échelle nationale et européenne.

2. Un diagnostic collectivement élaboré

S'appuyant sur les principes fondamentaux inscrits dans la charte du Pays, l'ensemble des thématiques relevant du SCOT a été décrypté tout au long d'une année 2007 entièrement dédiée au diagnostic : habitat, mixité sociale, transports et déplacements, équipements et services, accessibilité, développement économique, espaces naturels et agricoles, santé, culture, éducation... 18 commissions thématiques se sont ainsi tenues au printemps 2007.

Au final, ce sont 25 livrets d'état des lieux qui ont été produits, auxquels ont participé les élus du Grand Clermont, mais aussi les services de l'Etat, les chambres consulaires, les institutions, les établissements publics et associations.

Le PADD et le DOG : à la recherche d'une métropole intense et d'excellence

1. Quel futur pour le Grand Clermont ?

Les élus du Grand Clermont se sont saisis de la crise pour réinterroger leurs pratiques et leurs choix politiques.

La construction d'un modèle plus durable implique une rupture profonde dans les façons de construire des villes, d'habiter, de produire de l'énergie et de se déplacer. Les projets doivent permettre de gagner en qualité de vie et atteindre un développement plus durable, économe en espace, en ressource et en énergie. Aussi, le SCOT mise sur l'intelligence collective, invite à changer les pratiques et à jouer plus collectif.

Le Grand Clermont : d'un développement atypique...

Le Grand Clermont a suivi une trajectoire de développement singulière, un peu en marge de celle des autres métropoles françaises. Une récente publication universitaire, élaborée sous la direction du Professeur CHIGNIER-RIBOULON, indique que « Clermont est la principale chance de l'Auvergne à l'échelle inter-régionale. Elle seule peut capter de grands équipements (le TGV) et être équipée pour jouer un rôle à l'échelle nationale ». Mais pour cela, il lui faut accélérer sa politique « de positionnement et de modernité », [...] pour rejoindre les métropoles de demain. »

... à l'ambition d'un développement harmonieux

Le Grand Clermont souhaite donc se démarquer dans le concert des métropoles de 300 000 à 600 000 habitants. Pour cela, il lui faut relever le défi démographique et atteindre le seuil des 500 000 habitants, pour renforcer ses fonctions métropolitaines et maintenir son rôle de locomotive.

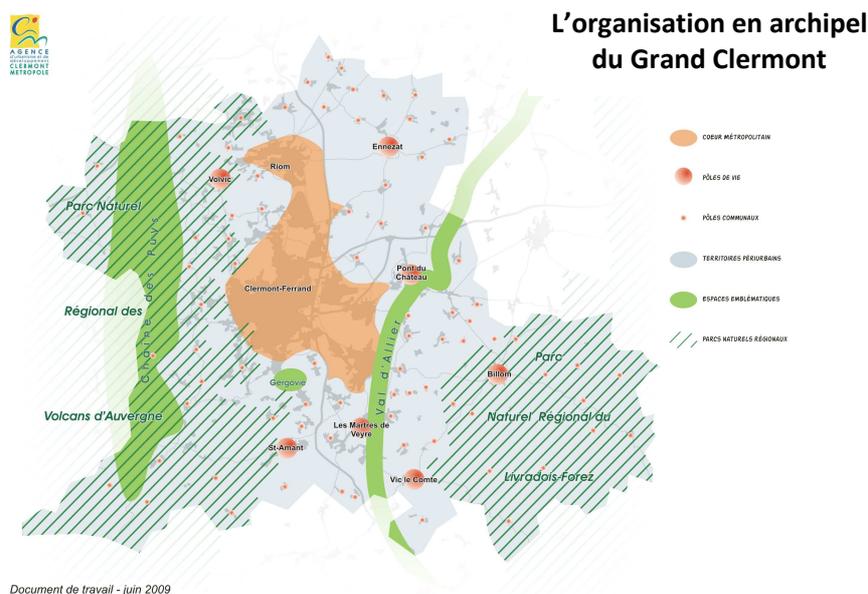
Mais cette ambition ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Le bilan de l'urbanisation de ces dix dernières années montre que le développement du Grand Clermont a été peu durable. Si le Grand Clermont n'y prend pas garde, il perdra ses atouts de métropole « nature ».

L'attractivité dépendra, demain plus qu'aujourd'hui, de la capacité qu'auront les territoires métropolitains à offrir un cadre de vie agréable à leurs résidents. En conséquence, le Grand Clermont affirme sa spécificité de métropole harmonieuse, de façon à améliorer sa visibilité et se détacher dans le concert des métropoles françaises.

Un préalable : accueillir 50 000 habitants dans une métropole en archipel

L'ensemble du Grand Clermont est mobilisé pour l'accueil de 50 000 habitants d'ici 2030. Pour optimiser son développement, le Grand Clermont a fait le choix d'une organisation en archipel, qui repose sur l'articulation d'un cœur métropolitain, des pôles de vie et des territoires périurbains.

L'ambition d'accueillir 50 000 nouveaux habitants s'anticipe en tout point, dans les politiques d'habitat, de déplacement, d'équipements, de services... Le SCOT décline dans son projet les modalités d'accueil de ces nouveaux habitants dans le respect des grands équilibres.



Un Grand Clermont plus juste :

« Le Grand Clermont doit conforter son art du bien vivre ensemble en facilitant la vie quotidienne des habitants grâce à des pôles urbains équilibrés et une plus grande solidarité. »

1. Bâtir des villes de proximité

- garantir l'égalité des droits à la ville pour tous avec la construction de logements sociaux et des fonctions urbaines plus faciles d'accès
- se développer en archipel : en renforçant les polarités (cœur métropolitain, pôles de vie), en confortant les bourgs par des opérations de requalification, de greffes de bourg
- réaliser au moins 45 000 nouveaux logements d'ici 2025
- diversifier l'offre de logements en gamme et en prix (locatif conventionné, accession, logements adaptés pour les personnes handicapées, pour les aînés, pour les personnes les plus démunies...)
- soutenir l'effort de construction de logements sociaux sur tout le territoire (20 % minimum des nouvelles constructions dans le cœur métropolitain, 15 % dans les pôles de vie)
- renforcer l'offre de commerces, services et équipements dans les principales villes et pôles de vie

2. Miser sur les transports en commun

- donner la priorité aux transports en commun pour conforter l'organisation en archipel et lutter contre la précarité liée à l'isolement
- compléter et développer à moyen terme un réseau de lignes fortes de type transports collectifs en site propre, en donnant la priorité à l'extension de la ligne A en direction des Vergnes, au renforcement de la ligne B depuis Royat jusqu'à l'Hospital d'Estaing via la gare SNCF, et la création d'une desserte cadencée desservant Cournon et Cébazat
- proposer une desserte performante avec le cœur métropolitain (train ou autocars express pour Volvic, Billom, Ennezat et St Amant Tallende)
- aider les citoyens à laisser leur voiture : développer le rabattage des véhicules vers le train-tram-bus en transformant les gares existantes en pôles intermodaux, en développant les parkings relais aux entrées d'agglomération et de nouvelles aires de co-voiturage
- privilégier l'implantation des nouveaux quartiers d'habitat à proximité des transports en commun
- réaliser de nouvelles infrastructures routières justifiées par la réalité de la part modale, à condition de renforcer dans le même temps l'offre en transports collectifs, de rechercher les tracés les plus respectueux de l'environnement et de mener des actions de limitation de l'étalement urbain
- privilégier l'implantation des nouveaux quartiers d'habitat à proximité des transports en commun

Le saviez-vous ?

Chaque jour, sur le territoire du Grand Clermont, on compte **1,5 million de déplacements**.

Avec les fluctuations du coût de l'énergie, il est impératif de **veiller à ce que la mobilité ne soit pas demain un facteur d'exclusion**.

Un Grand Clermont plus économe :

« Pour préserver son cadre de vie, le Grand Clermont doit cesser de gaspiller »

Économiser les ressources

- freiner un étalement urbain trop coûteux en espace et en énergie
- reconstruire autant que possible les villes sur elles-mêmes ou dans leur continuité (un nombre de logements à produire et une enveloppe foncière par Etablissement Public de Coopération Intercommunale)
- réduire la consommation foncière de 20 %, en visant une densité de 40 logts/ha en moyenne sur le *cœur métropolitain* et des parcelles de construction neuve de 500 m² (*pôles de vie*) ou 700 m² (*zones périurbaines*) en moyenne pour l'habitat individuel
- protéger le « capital vert » du Grand Clermont (espaces remarquables sur un plan écologique et/ou paysager, coupures vertes ...), notamment la Chaîne des Puys, le Val d'Allier, les coteaux d'agglomération
- enrayer l'érosion massive des terres agricoles par une gestion raisonnée de l'urbanisation (densité des extensions, priorité au renouvellement urbain)
- préserver les terres agricoles à haut potentiel agronomique (*terres de Limagne principalement*) en limitant leur urbanisation et celles nécessaires au maintien des différentes filières de

l'agriculture (protection stricte de certaines parcelles dédiées au maraîchage, à la viticulture et aux zones d'estives de la Chaîne des Puys)

- développer les circuits courts et les marchés locaux

Le Grand Clermont ou le pari d'un développement...durable !

Le Grand Clermont doit se développer, mais pas à n'importe quel prix ! Il est essentiel de **préserv**er l'**environnement exceptionnel du territoire**. De même, il devient urgent de **stopper le réflexe pavillonnaire** pour aller vers plus d'harmonie et de respect de l'environnement.

Un Grand Clermont plus innovant :

« Valoriser un des principaux atouts de la métropole clermontoise : un concentré de Recherche & Développement »

1. Perpétuer la tradition d'innovation

- faciliter le rapprochement entre enseignement supérieur, recherche et entreprises
- favoriser la réunification des 2 universités et améliorer l'accueil des étudiants
- aider les filières d'excellence
- changer de modèle de développement économique, plus respectueux de l'environnement et moins consommateur d'espace : les activités s'implantent en priorité dans le tissu urbain, priorité à la requalification des zones actuelles, recherche d'une meilleure liaison avec les transports en commun, prise en compte de l'impact environnemental, paysager...
- permettre la création ou l'extension de zones d'activités locales qui rééquilibrent les emplois sur le Grand Clermont
- conforter ou créer 8 parcs de développement stratégique pour renforcer le caractère industriel, technologique, logistique ou tertiaire supérieur de la métropole
- préserver un commerce de proximité et assurer un rayonnement commercial de la métropole en confortant 12 pôles de niveaux intermédiaires, d'agglomération et métropolitains (dont 2 à créer)

Le saviez-vous ?

La tradition d'innovation du Grand Clermont lui permet de se positionner sur 3 filières d'excellence : « **ingénierie de la mobilité** », « **agroalimentaire, nutrition, santé** » et « **environnement et développement durable** ».

2. Se démarquer et être visible

- intensifier l'activité culturelle et sportive
- améliorer l'offre et le maillage en grands équipements culturels et sportifs (lieux de répétition, représentation, équipements aquatiques, médiathèques...), de préférence dans des secteurs desservis en transport collectif et avec des projets économes en espace.
- valoriser les espaces urbains, optimiser les friches urbaines et soigner les entrées d'agglomération et entrées de villes

Un Grand Clermont plus ouvert sur les autres :

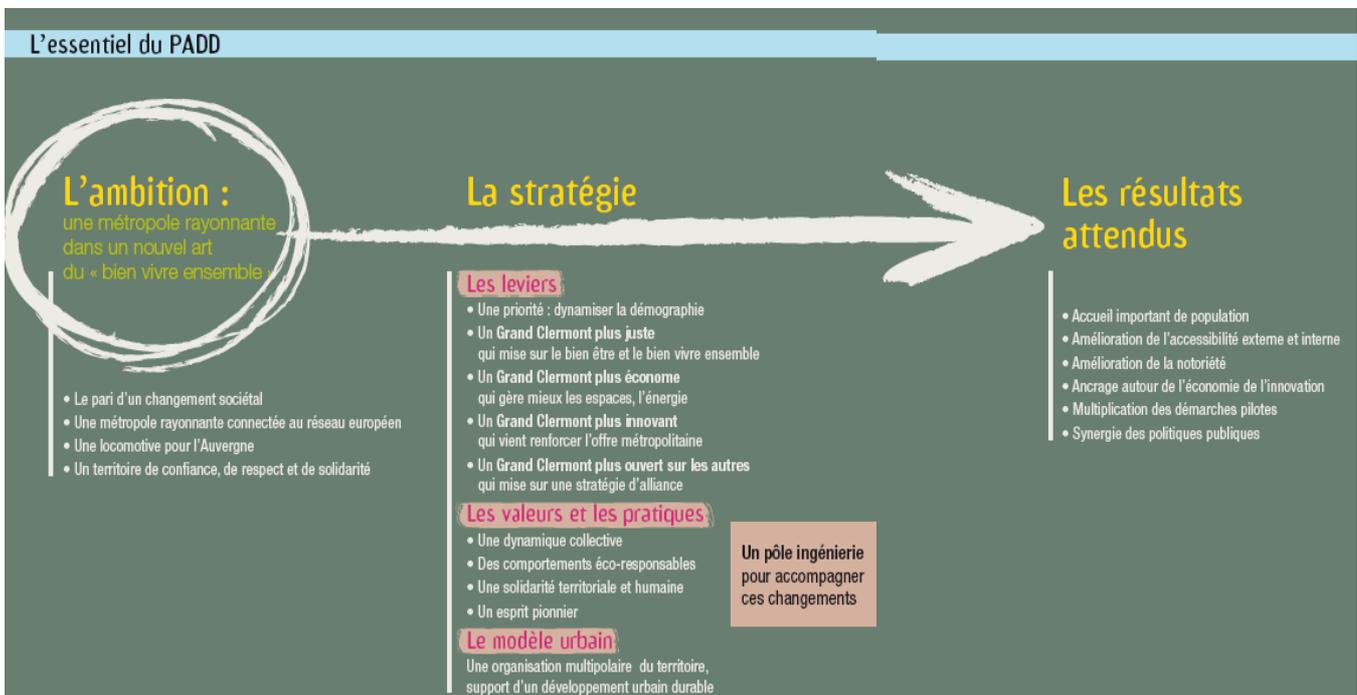
« Les villes qui comptent sont celles qui ont su se mettre en réseau »

Coopérer avec les villes d'Auvergne et Rhône-Alpes

- assurer la connexion du Grand Clermont aux centres de décision nationaux et européens (TGV, aéroport, fibre optique)
- développer des actions communes sur Rhône-Alpes (60 % des échanges commerciaux)
- nouer des partenariats avec les villes d'Auvergne
- diversifier l'offre touristique autour des volcans, de l'archéologie, du thermalisme, de l'industrie et de l'urbain

Indispensable TGV !

Afin de favoriser l'ouverture vers l'extérieur, il est primordial de continuer à militer pour l'arrivée du TGV sur le territoire du Grand Clermont.



2. La parole est à tous les Grands Clermontois !

La mobilisation d'un territoire ne saurait être complète sans l'implication effective de ses habitants. Ainsi, en septembre 2008, le SCOT a fait l'objet d'une présentation exhaustive de l'avancée du projet à l'occasion de la Foire de Cournon qui attire chaque année plus 200 000 personnes.

Pour aller plus loin, cinq réunions publiques se sont tenues en janvier et à l'automne 2009, réunissant plusieurs centaines de citoyens concernés par leur futur. Les contributions ainsi obtenues ont permis de nourrir le projet de façon concrète et objective, en ouvrant de nouvelles pistes de réflexion, en apportant des propositions innovantes.

Les Grands Clermontois ont pu, en parallèle, déposer toutes leurs remarques et suggestions sur le site Internet :

www.legrandclermont.com

Les Grands Clermontois seront invités à s'exprimer sur le projet de SCOT du Grand Clermont arrêté le 31 mars dernier à l'occasion d'une l'enquête publique qui débutera en septembre 2010.

Le Grand Clermont Phénomène actif : les Volcaniens relèvent le défi

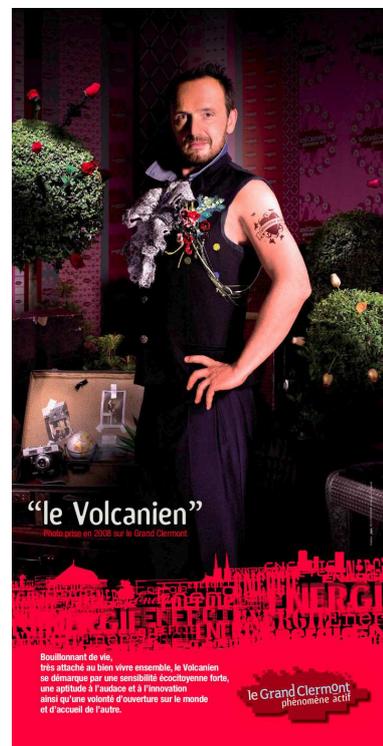
Pour renforcer l'attractivité d'un territoire victime de son image figée « de grands espaces vierges » et inverser la posture du « vivons heureux, vivons cachés », le Grand Clermont, conseillé par l'agence de communication Japa, entend faire émerger le Grand Clermont comme phénomène actif en provoquant le sursaut des Volcaniens.

1. Renouveler les codes de communication

L'objectif est double : Il s'agit de **redonner l'estime de soi aux habitants** du Grand Clermont, de renforcer leur sentiment de confiance en leur territoire pour faire surgir une ambition collective et mobilisatrice. Afin de **séduire de futurs Grands Clermontois**, la stratégie cherche à renouveler les codes de communication pour transformer l'image perçue du Grand Clermont.

L'engagement, le respect des autres, la solidarité entre les Hommes, entre les territoires, sont autant de valeurs d'avenir qu'incarne le Grand Clermont. L'énergie, à l'image de la période de renouveau intense actuellement vécue et de son environnement volcanique naturel, participe à la réalité du territoire en lui conférant sa personnalité originale et originelle. L'identité du Grand Clermont reflète l'alliance entre la force d'une métropole et la richesse d'une diversité rurale.

De cette réflexion, est née la signature « **Grand Clermont, phénomène actif** ». Les codes choisis empruntent volontairement à l'univers urbain de façon à prendre le contre-pied des poncifs véhiculés sur ce territoire, afin d'imposer le Grand Clermont comme une métropole. Le slogan "phénomène actif" fait écho à l'effet volcan. La couleur fleur de lave du logo est un clin d'œil au tramway. Tous les ingrédients sont réunis pour différencier La « marque Grand Clermont » et permettre la valorisation médiatique du territoire en affichant ses valeurs.



2. Volcaniens à bord

Le concept de Volcanien porte en lui cette capacité à vivre ensemble au-delà des différences sociales ou culturelles ; il s'inscrit dans la volonté de mobilisation générale des Grands Clermontois. Par définition, est Volcanien toute personne qui vit ou aspire à s'installer dans le Grand Clermont

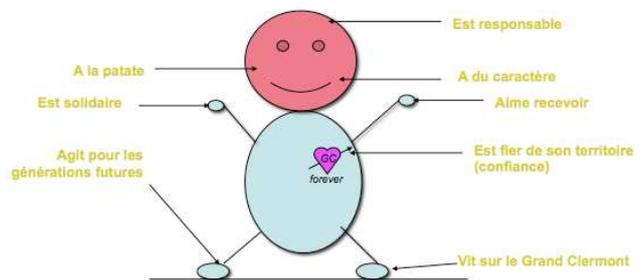
S'il fallait dresser un **portrait robot du Volcanien**, on dirait de lui qu'il est responsable, qu'il a du caractère, qu'il aime recevoir, qu'il a confiance en son territoire, qu'il est dynamique, qu'il agit pour les générations futures... Défenseur des valeurs de « bien-être » et « bien vivre ensemble », il entend construire un cadre de vie innovant, singulier et éco-citoyen.

Le Volcanien n'a pas un seul visage mais celui de toutes celles et ceux qui aiment le Grand Clermont, ils ont d'ailleurs choisi d'y vivre. Personnalités bouillonnantes, innovantes, ils veulent faire bouger leur territoire. Ce sont de véritables phénomènes actifs...

Comme beaucoup, ils s'interrogent : comment allons-nous vivre demain ensemble ? Comment nous développer sans compromettre le cadre de vie des prochaines générations ? Faudra-t-il changer nos habitudes ?

Portrait robot du volcanien

+ qu'un look, un état d'esprit, une attitude, des valeurs !



Le syndicat mixte du Grand Clermont : *une naissance et un projet commun*

1. Le syndicat mixte du Grand Clermont : l'assise du Grand Clermont

L'aventure du Grand Clermont a commencé voilà 9 ans. En 2000, les communautés de communes de Clermont et de Riom, appuyées par le Président du Conseil général de l'époque, ont décidé d'unir leurs forces autour d'un projet de développement durable et harmonieux. De ce dialogue est né le Pays du Grand Clermont.

Le syndicat mixte, anciennement dénommé SEPAC, porte depuis 2002 le projet du Grand Clermont. Il a été chargé en 2006 de l'élaboration du SCOT du Grand Clermont. Il s'appuie principalement sur le savoir-faire de l'agence d'urbanisme Clermont Métropole.

Le 28 décembre 2004, le syndicat mixte a été chargé par le Préfet de la région Auvergne de la coordination de la constitution du périmètre du "Pays du Grand Clermont". Il est ainsi devenu l'assise de ce territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation modifiée pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, et en application du volet territorial du contrat Etat-Région, l'Etat a signé le contrat du pays du Grand Clermont, le 29 décembre 2004 avec le président du Conseil régional d'Auvergne et Serge Godard, le maire de Clermont-Ferrand, premier président du Grand Clermont. Le syndicat a été mandaté en 2006 pour l'élaboration du SCOT.

Le Syndicat mixte du Grand Clermont n'existerait pas sans Allier Comté communauté, les Cheires, Clermont communauté, Gergovie Val d'Allier, Mur-ès-Allier, Limagne d'Ennezat, Riom communauté, Vallée du Jauron, Volvic Sources et Volcans, Authezat, Malintrat et Les Martres d'Artière – 10 EPCI et 3 communes isolées qui ont choisi de rassembler leurs forces. Le Grand Clermont mène à bien ses projets grâce au soutien financier de ses 13 adhérents, de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, de la Caisse des Dépôts et Consignations.

2. La gouvernance du Grand Clermont

Sorte de parlement du syndicat mixte du Grand Clermont, le Comité syndical rassemble 78 élus titulaires et le même nombre de suppléants. Ils portent la voix des EPCI et des 108 communes du Grand Clermont. Le bureau, composé de 26 membres, équivaut à l'exécutif. Le Président assisté de 4 vice-présidents assurent le « gouvernement » du Grand Clermont.

Dominique ADENOT, membre de Clermont communauté, est le Président du Grand Clermont. Il est entouré de 4 vice-présidents : Jean-Claude ZICOLA de Riom communauté, Marie-Odile FAYE des Cheires, Jean-Pierre BUCHE de Mur-ès-Allier et Yves FAFOURNOUX de Gergovie Val d'Allier.



Les défis à relever pour cette équipe sont de taille. Il leur appartient de mener de front le SCOT, en concertation avec les Grands Clermontois, d'imaginer et de tester de nouvelles façons d'habiter, de se déplacer, d'installer des activités et des emplois... et enfin d'initier un mouvement éco-citoyen dans les pratiques individuelles et collectives, amorce d'un véritable changement culturel.

« Sur le Grand Clermont, notre cadre de vie dans 15 ans s' imagine aujourd'hui... »